L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] & Co., [illegible] — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 28 OCTOBRE 1861. — [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS.

LUNDI MATIN, 28 OCTOBRE.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents par [illegible] payés aux porteurs.

Ventes à l'Encan de ce jour.

Par Francis Fernandez, [illegible] Ste-Anne et Remparts,—Une grocerie.

Par N. Vignié, au coin de la rue des Magasins et de Peter Avenue, [illegible]—Mules, chevaux, vaches, veaux, taureaux, moutons, etc. (Succession de feu Juan Ygnacio de Egaña.)

Par le Shérif, à midi, au City Hotel, rue de la Commune,—[illegible].

Caractère [illegible] de la guerre.

[illegible] ... à tous les besoins, si la population tout entière ne vient pas à son secours par un élan unanime.

C'est ce qui est arrivé dans les Etats Confédérés. Quelque génie, quelque énergie qu'on suppose aux chefs du pouvoir, ils n'eussent jamais pu accomplir la tâche gigantesque de mettre le pays en état de résister à un ennemi qui avait le triple avantage d'une organisation toute faite, d'un matériel de guerre et du nombre, si le peuple des Etats Confédérés n'avait mis à leur disposition tout ce qu'un patriotisme ardent peut improviser de ressources de toute nature.

Pendant que les jeunes hommes répondant aux appels du Président volaient à la frontière et formaient un rempart formidable de quatre cent mille baïonnettes contre l'invasion des hordes du Nord, ceux qui restaient dans leurs foyers s'armaient et s'exerçaient au maniement des armes pour défendre les côtes du pays menacées par les flottes fédérales. Et comme un gouvernement né d'hier, sans trésor et obligé de se soutenir par le crédit, ne pouvait instantanément pourvoir à l'équipement, à l'entretien et aux besoins de toute nature d'une armée aussi nombreuse, il a fallu que la population elle-même prît l'initiative de toutes ces choses.

Si l'on faisait la somme des sacrifices individuels qui ont servi à habiller des milliers de compagnies de volontaires, à les armer en grand nombre, à renouveler les uniformes, à fournir des tentes et des couvertures à nos défenseurs, à secourir les familles nécessiteuses des volontaires, on obtiendrait un chiffre qui dépasserait certainement celui des dépenses régulières encourues par le gouvernement de la Confédération.

Le concours de la nation s'est produit sous toutes les formes. Sans parler de ce qu'ont fait les autorités locales des Etats, des Paroisses et des Municipalités, qui ont voté des millions, les citoyens ont pris part aux dépenses de la guerre, par des souscriptions aux emprunts, des souscriptions en argent et en effets pour la levée des compagnies, des souscriptions en armes et en produits, des souscriptions à toutes les entreprises formées dans le but de grossir le budget de notre armée et de favoriser les enrôlements.

Il est un signe infaillible auquel on reconnaît le caractère national d'une guerre, c'est le rôle qu'y jouent les femmes, et à celui qui douterait encore de la justice de notre cause, nous pourrions nous contenter de répondre que l'élan et l'enthousiasme que manifestent les nobles filles du Sud en faveur de l'indépendance des Etats Confédérés, nous est un sûr garant de la sainteté de notre droit.

Dans tous les Etats, dans toutes les villes, dans tous les villages, on a vu les mères, les épouses, les fiancées, les filles et les sœurs encourager les enrôlements de ceux qui leur sont chers et employer leurs mains délicates à la confection des uniformes, des vêtements d'hiver, de la charpie et de tous les objets nécessaires à nos soldats. D'autres se sont mises en campagne pour recueillir des souscriptions, des vêtements, des couvertures. Celles-ci se sont occupées de procurer du travail ou des secours aux familles des volontaires sans fortune. Celles-là utilisant leurs talents ont organisé des concerts et récolté d'abondantes recettes, et leur succès en a encouragé d'autres à suivre leur exemple. Ce serait une tâche trop longue que d'énumérer tout ce qui s'est fait à la Nouvelle Orléans dans le but de solliciter sous toutes les formes des secours pécuniaires. Sociétés, représentations, concerts, collectes, tout a été mis en œuvre, et les belles solliciteuses ne se fatiguent pas plus de demander que le public de donner.

Avant-hier encore, nous assistions à une fête organisée par le régiment des gardes confédérés, et c'est justice de dire que le succès immense obtenu dans cette circonstance est dû à l'empressement que les dames de la Nouvelle Orléans ont mis à répondre à l'appel qui leur était adressé. L'élite de nos beautés créoles et américaines était là et leur présence avait attiré tous ceux pour lesquels la revue d'un régiment et un pique-nique fort simple n'eussent pas été un attrait suffisant. Près de quatre mille personnes ont apporté leur contribution au but que se proposait le régiment du colonel Westmore, but qui est de pourvoir aux besoins de ses soldats et à ceux des malades et des blessés. Ce qui est resté des provisions du pique-nique a été distribué le lendemain matin, au marché gratuit, aux [illegible] familles de volontaires à la subsistance desquelles cette institution, fondée par de nobles cœurs, pourvoit chaque matin.

De tels spectacles sont faits pour relever les esprits qui se laissent abattre trop facilement et pour les rassurer sur l'issue de la lutte, car si nos ennemis font preuve d'un acharnement sans pareil et mettent en œuvre pour nous subjuguer tout ce que l'argent peut procurer de ressources militaires, nous avons à leur opposer le courage qui ne s'achète pas, l'amour de la patrie et de la liberté qui rendent invincibles, et la détermination unanime d'un peuple pour résister à la conquête et à l'oppression. Avec de tels avantages le triomphe définitif du Sud n'est pas un seul instant douteux.

LES DEUX DERNIÈRES VICTOIRES.— Le Herald du Fort Smith, Arkansas, donne un état correct des pertes éprouvées par les Yankees à Lexington. Les Lincolnistes ont eu 174 tués et 230 blessés, et le reste de leurs forces 3478 hommes, a été obligé de se rendre à discrétion. Les Missouriens ont eu 62 tués et 37 blessés. Ils ont capturé 3500 carabines, 7000 pistolets, 75 carabines de Sharpe, cinq pièces de canon, deux obusiers de 12, 126 wagons équipés, 813 chevaux, 378 tentes, 45,000 dollars en matériel de bateaux, et $950,000 en espèces.

Dans la bataille de Leesburg la perte des Confédérés n'a été que de 27 tués et 120 blessés. Les Fédéraux ont eu environ 400 tués et blessés, 500 noyés dans le Potomac, et [illegible] cents prisonniers. Le peuple du Sud est un peuple assez difficile à subjuguer!

MOUVEMENTS DE PRICE.— Nous lisons dans le Herald de Fort Smith du 17 courant:

Le capitaine Lacy du 3e régiment de la Louisiane est arrivé ici hier soir du camp Jackson. Il dit que Price se replie avec son armée pour essayer d'attirer Fremont loin du chemin de fer. Le général McCulloch est en marche le long de la frontière du Kansas. Si Fremont désire une bataille il n'a qu'à venir trouver les vétérans de Oak Hill, il sera servi à souhait.

AFFAIRES AU KENTUCKY.— Le Memphis Avalanche annonce que la division du général Hardy dans le Kentucky s'est avancée jusqu'à la rivière Green et qu'on s'attendait à une rencontre entre ses forces, composées de 7000 rangers du Texas et les troupes du général fédéral McCook fortes de 16 à 17,000 hommes, qui se trouvaient entre Bacon Creek et la colline Muldraugh. Mais le télégraphe nous apprend que les [illegible] ont battu en retraite jusqu'à la colline Muldraugh, en détruisant le pont de Nolin qu'ils avaient eux-mêmes reconstruit pour avancer.

LE COMBAT NAVAL DES PASSES.— Une dépêche spéciale adressée le 19 de Washington au Herald de New York porte:

Des nouvelles officielles [illegible] Mollins. Deux de ses navires [illegible] capturé et [illegible].

ECHANGE DES PRISONNIERS.— Une pétition va être présentée à la législature du Connecticut pour engager cette assemblée à demander au président Lincoln de prendre des mesures pour obtenir la mise en liberté des prisonniers fédéraux qui sont aux mains des confédérés.

Par le Télégraphe.

[illegible]

Louisville [illegible] du Kentucky.

Au départ de [illegible] Les Confédérés [illegible] à Valley Mountain.

Les [illegible] toujours à Meadow Bluff.

Le Potomac effectivement bloqué.

[illegible] 27 oct.— Des nouvelles officielles [illegible] navires fédéraux. Depuis deux jours pas [illegible]

[illegible] Les rebelles auraient encore jeté leurs canons dans leur fuite précipitée.

Une dépêche de Seward en date du 19 et adressée aux membres du corps diplomatique, a été publiée par le New York Tribune. Seward assure que l'insignifiante insurrection du Sud sera étouffée dans trois mois, les ports seront ouverts et partout règneront de nouveau la paix et l'abondance.

Le Register de Knoxville du 25, annonce qu'un engagement a eu lieu entre les troupes du général Zollicoffer et les Lincolnites retranchés du gué Rockcastle. Zollicoffer les a chassés de leurs retranchements en ne perdant que cinq hommes. Il a eu de plus 23 blessés. L'ennemi a perdu 40 prisonniers,— on ignore jusqu'à présent ses pertes. Zollicoffer s'est ensuite replié pour empêcher que ses convois ne fussent interceptés.

TENNESSEE.

Nashville 26 oct.— La législature du Tennessee a élu aujourd'hui Gustavus A. Henry, sénateur au congrès Confédéré. Au 32me ballot Henry a eu 54 votes et Ewing 32.

Une dépêche spéciale au Nashville Union & American envoyée aujourd'hui de Bowling Green, dit que les Lincolnistes ont reculé de Bacon Creek et Nolin jusqu'à Muldrough's Hill, détruisant sur leur passage le pont de Nolin qu'ils avaient reconstruit.

EUROPE.

St Johns, 19 oct.— Le steamer Etna apporte des nouvelles plus récentes de quatre jours que les dernières qui avaient été reçues.

Le roi de Prusse a fait une visite de deux jours à l'empereur Napoléon.

On annonce la mort de l'empereur de Chine.

M. Lindsey, membre du Parlement, dans une lecture publique qu'il a donnée récemment, s'est encore longuement et fortement appuyé sur l'opportunité pour la France et l'Angleterre de se concerter pour amener une séparation pacifique entre le Nord et le Sud.

Lord Russell a prononcé contre toute intervention dans les affaires politiques du Mexique mais dit que le gouvernement exercera son droit d'exiger des garanties pour les biens personnels de ses nationaux et pour l'exécution des engagements contractés par le Mexique envers l'Angleterre. Il dit aussi que des ordres allaient être donnés à une escadre française de se rendre au Mexique.

Dépêches de nuit.

Lord Lyons et Seward.

Arrestations de sujets anglais.

Richmond, 27 octobre.—Lord Lyons a écrit une lettre à Seward, relativement à l'arrestation de deux sujets anglais, et dans laquelle lettre il déclare que les arrestations faites sur de simples suppositions ne sont autorisées par aucune loi, et constituent une violation du traité d'alliance et de paix conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Seward, dans sa réponse, dit que les sujets anglais auxquels on fait allusion ont été relâchés sur la preuve de leur innocence et de leur qualité de sujets étrangers, et affirme son droit d'arrêter et d'emprisonner toutes personnes suspectes pendant la présente rébellion.

La réponse de Seward est très verbeuse.

Les contributions volontaires.

LES COURSES DE RICHMOND.

On s'attend à toute minute à quelque chose d'important.

Nombreux navires dans la rade de Hampton-Roads.

Richmond, 27 octobre.— Des contributions volontaires continuent à arriver de différents points du Sud, en quantité plus ou moins grande.

L'Hon. Jos. M. Venable est arrivé ici samedi, avec des habillements destinés aux 4me, 9me et 12me régiments de l'Alabama. Il en a pour une valeur de $43,600.

La course a eu lieu hier. Le prix a été gagné par Exchiquer, à M. Doswell. Distance parcourue, 2 milles. Temps, 3 m., 52 s., 3 m., 51 s. Il y avait trois chevaux en lice.

Huit prisonniers et trois déserteurs fédéraux sont arrivés ici hier. Six d'entre les prisonniers proviennent de l'engagement qui a eu lieu à Fairfax.

Tout le monde est ici dans une vive anxiété au sujet de résultats importants qui auraient été obtenus à Yorktown, à Aquia Creek et à Manassas.

Pourtant, aucun détail n'est parvenu, et le Département n'a aucune nouvelle à ce sujet.

On assure qu'il y a un grand nombre de navires dans la rade à Hampton Roads. On croit que ce sont des navires qui sont venus chercher sur la côte un abri contre les tempêtes.

On croit généralement que nous sommes à la veille de grands événements militaires.

LA CIRCULAIRE DE SEWARD.—La recommandation adressée par Seward aux gouverneurs du Nord de mettre leurs côtes en état de défense a causé une baisse à la Bourse de New York.

PROPOSITION D'ECHANGE.— Un parlementaire a été envoyé au général Price pour lui proposer de rendre au général Frost, capturé par Lyon au camp Jackson et relâché sur parole, sa liberté d'action, en échange de la mise en liberté du colonel Mulligan, fait prisonnier à Lexington.

BLOCUS ET CONTREBANDE.— Une dépêche adressée le 20 octobre au Times de Chicago contient ce qui suit:

Les avis de l'étranger reçus par le dernier steamer au département d'Etat sont très satisfaisants. Cependant ils annoncent qu'il y a un grand nombre de projets sur pied pour violer le blocus et introduire dans le Sud des marchandises de contrebande.

Lord Lyons a adressé une circulaire aux consuls anglais dans le Sud, concernant la loi du blocus, qui ne permet pas à un navire dans un port bloqué de prendre une cargaison après la déclaration du blocus. Lord Lyons avertit les consuls de prendre cette loi pour guide.

Cette nouvelle, venant du Nord, est sujette à caution. S'il est vrai que Lord Lyons a pris cette position, elle se concilie difficilement avec la théorie de son gouvernement sur l'efficacité du blocus. Si un navire entre dans un port, c'est que le blocus est inefficace, et il ne doit pas être tenu de le respecter. Le cas s'est présenté pour un navire anglais qui est entré sans difficulté à Beaufort, Caroline du Nord, et qui a été saisi en sortant avec une cargaison.

POISSONS SALÉS.— Par ce temps de disette générale et d'absence complète de certaines denrées alimentaires, dont nous prive le blocus, on apprendra avec plaisir que M. P. SANCHO, No 239 Vieille Levée, vient de créer parmi nous une industrie dont la ville bénéficiera. Cette maison a organisé des pêcheries dans les lacs et fait saler le poisson qui lui est apporté. Elle sera bientôt en mesure de fournir à toutes les demandes, et ses prix seront aussi modérés que possible. Nos fins poissons du lac remplaceront avantageusement le maquereau, la morue et le hareng.—M. Lincoln sera bien fin, il ne parviendra pas à nous affamer, et la guerre injuste, cruelle et déloyale qu'il nous fait n'aura d'autre résultat que de naturaliser dans le Sud des industries qui contribueront à accroître sa fortune.

GRAND CONCERT.— Nous publions plus loin le programme du grand concert qui sera donné demain soir, mardi, à la salle des Odd-Fellows, au bénéfice de l'artillerie du Croissant. Le concert est sous la direction de M. G. Curto, compositeur et musicien distingué de notre ville. Les meilleurs amateurs de la ville ont offert leur concours pour cette occasion et les morceaux choisis appartiennent au répertoire des grands maîtres. Le prix des billets n'est que de une piastre.

LE PELICAN.— Nous lisons dans l'Opelousas Courier:

[illegible]

Qu'un plein succès couronne donc les efforts de notre confrère!

Circulaire de Seward Aux Gouverneurs des Etats du Nord.

Voici le texte de la circulaire adressée par Seward, le secrétaire d'Etat de Lincoln, aux gouverneurs des Etats qui bordent l'Atlantique:

DÉPARTEMENT D'ETAT, Washington, 14 octobre 1861.

A Son Excellence le gouverneur de l'Etat de New York.

Monsieur,—L'insurrection actuelle ne s'était pas encore révélée par une prise d'armes, que des citoyens déloyaux s'étaient rendus dans des pays étrangers pour invoquer leur intervention contre le gouvernement [illegible] de l'Union fédérale. [illegible]

[illegible] car on peut dire que toute nation court volontairement le risque d'un danger dans les temps orageux, quand elle ne montre pas qu'elle s'est mise à l'abri de tous les côtés par où l'orage pourra venir.

Les mesures que le pouvoir exécutif peut adopter dans cette éventualité ne peuvent être que celles que le Congrès a sanctionnées et pour lesquelles il a voté des allocations. Le président met en œuvre les plus diligents efforts pour l'exécution de ces mesures, et nous avons la grande satisfaction de voir que ces efforts, secondés par la faveur, l'aide et l'appui d'un peuple loyal, patriotique et enclin au sacrifice, amènent rapidement les forces militaires et navales des Etats Unis sur le pied le plus élevé d'efficacité. Mais le Congrès a été principalement absorbé, pendant sa dernière session extraordinaire, par ces mesures, et il n'a pas voté d'allocations aussi amples qu'il aurait à décider pour fortifier nos côtes de l'Atlantique et des lacs. Dans les guerres précédentes les Etats loyaux se sont appliqués par une initiative indépendante et séparée à soutenir le gouvernement fédéral dans ses graves responsabilités. La même disposition s'est manifestée à un degré éminemment honorable par tous les Etats loyaux pendant la présente insurrection. En vue de ce fait et confiant dans l'augmentation et la continuation de la même disposition de la part des Etats loyaux, le président m'a avisé d'avoir à appeler votre attention sur l'importance de compléter les défenses de l'Etat que vous gouvernez, et de vous demander de soumettre le sujet à la législature quand elle s'assemblera. De telles mesures prises par l'Etat n'exigeraient qu'un emploi temporaire de ses ressources. Les dépenses devraient être l'objet d'une entente avec le gouvernement fédéral. Etant faites avec le concours du gouvernement dans l'intérêt de la défense générale, il y a toute raison de croire que le Congrès sanctionnerait ce que l'Etat ferait et pourvoirait au remboursement. Dans le cas où ces suggestions seraient adoptées, le président désignerait des agents fédéraux pour conférer avec vous, et diriger, conduire et surveiller l'exécution du système de défense de votre Etat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur. WILLIAM H. SEWARD.

CHANGEMENT DE DOMICILE.— M. A. FLAMDRYS, l'un de nos professeurs de piano les plus distingués, a transféré son domicile du No 176 rue Dumaine au No 139 de la même rue, entre Bourgogne et Remparts.

LOUISIANE.—Nous empruntons au Meschacébé les paragraphes suivants:

Le Dr Damaré vient de fonder une distillerie pour faire du rhum. Cette industrie, jadis abandonnée à cause de la concurrence que lui opposait le whiskey de l'Ouest, a maintenant toute chance de succès.

Parmi les planteurs de St Jacques qui ont le mieux réussi au début de la roulaison, on nous cite M. Reagan qui aurait obtenu 60 boucauts de 37 arpents. Si les chiffres sont exacts, il est probable que l'heureux planteur n'aura pas interrompu sa roulaison.

NATCHITOCHES—Nous lisons dans le Cane River [illegible] que M. Evander Gandy a été tué le 6 octobre, par N. Fletcher, à Springville, tous deux se trouvant en état d'ivresse.

RAPIDES.—Le général G. Mason, accusé du meurtre de James H. Dawson, a été acquitté la semaine dernière. John Bogan Jr, accusé du même crime, a été également acquitté.

STE MARIE.—Le schooner King n'a pas été capturé par le steamer fédéral Huntsville, comme on le craignait; il est parvenu à échapper au blocus.—Quatre canonnières protègent maintenant la côte des Attakapas.—Tous les pêcheurs du Bas Atchafalaya et de la côte ont été envoyés au dessus des forts et il leur est interdit de quitter la baie sans une autorisation spéciale.—Les deux petits schooners capturés par le Huntsville et le Dart, ont été brûlés et leurs hommes d'équipage et passagers ont été envoyés à Pensacola.—Une pétition des habitants de Ste-Marie demande au général Lovell d'envoyer le régiment du colonel Allen à la Baie Berwick.—La roulaison a commencé dans cette paroisse, mais le rendement est très faible.

Le Franklin Banner rend compte de la visite du général Lovell à la Baie et dit qu'il a décidé d'y envoyer le régiment du lieutenant-colonel Allen et d'organiser sérieusement la défense de la côte. Les canonnières reviendront à Franklin.

Le général Lovell demande que la paroisse Ste Marie lève quatre compagnies de cavalerie de 30 à 80 hommes armés de fusils à deux coups. Il y a trois canonnières qui seront bientôt prêtes, et un comité s'occupe de la défense de la paroisse.

Nous lisons dans le Démocrate de la Pointe-Coupée:

La roulaison [illegible] Si le temps que nous avons maintenant ne change pas trop subitement nos sucriers feront une excellente récolte.

Nos cotonniers qui avaient suspendu la cueillette pendant les pluies, se remettent de nouveau à l'œuvre pour sauver les débris de leurs moissons endommagées, mais malheureusement, faute de bras, la perte sera encore considérable.

Somme toute, la Providence nous a favorisé d'une moisson abondante en tout genre, et il ne nous reste plus qu'à trouver un débouché pour nos produits.

CHRONIQUE LOCALE.

Le Barbecue militaire de samedi.

Le régiment des Gardes Confédérés, colonel Westmore, comprenant huit compagnies, composé des citoyens les plus considérables de la ville par leur position de fortune, a donné samedi dernier le plus beau et le plus splendide des barbecues dont les habitants de cette ville aient encore été témoins.

Jamais appel fait à la population ne fut mieux entendu. Il n'est pas une famille aisée qui n'ait voulu être de la partie. Les chars regorgeaient de familles empressées de répondre à l'invitation qui leur était faite, et de porter la contribution demandée à leur patriotisme. Les voitures particulières étaient aussi en nombre considérable.

Quand nous arrivâmes sur le lieu de la fête, vers une heure de l'après-midi, le champ de course de la Métairie présentait l'aspect le plus animé. L'amphithéâtre était garni de dames accompagnées de leurs cavaliers, pendant que vis-à-vis la loge des juges le régiment des gardes confédérés était en ligne, prêt à être passé en revue.

Le gouverneur de l'Etat, assisté de son état major, et suivi du major général Lewis, de la 1re division, a passé en revue le régiment, qui a ensuite fait quelques marches au pas ordinaire et au pas accéléré. La régularité de ces différents exercices eût fait honneur à des troupes aguerries.

Parmi les spectateurs se trouvaient un grand nombre d'officiers supérieurs de la milice et de l'armée, en grand uniforme, et leur présence ajoutait encore à l'éclat de cette solennité. Il y avait là des milliers de spectateurs, et l'amphithéâtre et le champ de course présentaient à l'œil une masse compacte de curieux de tout âge et de tout sexe.

La revue terminée, et les lignes rompues, il y eut un moment de repos, après quoi on annonça le dîner.

Les tables du festin étaient innombrables, [illegible]. Nous ne pourrions pas en dire le nombre exact; mais ce que nous pouvons affirmer c'est que ces tables s'étendaient en lignes immenses, au-dessus desquelles des tentes avaient été placées.

Les dames y prirent place, avec leurs cavaliers, et trouvèrent un dîner plus substantiel que délicat.

Après le dîner, les dames reprirent leur place sur l'amphithéâtre et le régiment procéda à quelques nouvelles manœuvres. Une compagnie fit l'exercice à la baïonnette, [illegible] une promenade générale, suivie de militaires et de civils. Puis vint enfin la parade du soir.

A cette heure, le soleil s'étant couché [illegible], chacun songea à rentrer chez soi, heureux d'avoir passé une agréable journée.

[illegible]

Compagnies militaires.—[illegible] Cie choisis:

Capitaine, J. T Desgrais; 1er Lieutenant, L. Boltz, 2d Lieutenant, L. Boha; 3d Lieutenant Jar. B. Wyms.

—La première compagnie des Tirailleurs d'Orléans est partie cette semaine pour le fort Livingston. Elle est commandée par les officiers suivants: 1re compagnie, capitaine, A. L. Tissot; 1er lieut. P. Canonge Jr.; 2nd lieut. Sr., Louis Barron; 2nd lieut. Jr., J. L. Barjac; sergent-major, Chs. Peychaud.—Une seconde compagnie, de réserve, vient de s'organiser en nommant comme officiers, pour capitaine, S. Plasson; 1er lieut. J. B. Fabre; 2nd lieut. Sr., Chs. Carles; 2d lieut Jr., R. Raimondy; sergent-major, A. A. Claret.

—Il se forme en ce moment un nouveau corps sous le nom de Lovell Guards. Les citoyens qui désirent en faire partie sont invités à s'adresser à la caserne, rue Carondelet, No 150, de neuf heures du matin à trois heures de l'après midi.

—Les Columbia Fire Guards ont élu les officiers suivants: capitaine, A. H. Simmons; premier lieutenant P. O'Keefe.

Paragraphes.—Les journaux du Premier District s'occupent beaucoup de petits billets de la maison de banque de Géry, Maillardo & Co. qui depuis longtemps a cessé d'exister. Certains industriels ont renouvelé dans la rue quelques-uns de ces billets, ont contrefait la signature du président et celle du caissier et les ont mis en circulation. La police en a été prévenue.

—Henry Bourdak a été violemment assailli sur la Levée du Deuxième District, par un nommé Charles Brown que les officiers Pierce et White ont arrêté. Il a fallu envoyer le battu à l'hôpital de Charité.

—Une rixe sauvage a eu lieu, samedi, à une heure du matin, à l'encoignure des rues Gallatin et Howard, entre Pat Tyrell, James Mooney, Philip Martin et William Herrington. Les deux premiers ont été grièvement blessés par leurs adversaires; ils sont à l'hôpital. Martin et Herrington ont été emmenés au poste de la rue [illegible].

—M. Nolan, officier de police du Troisième District, a fait transporter à l'hôpital de Charité un homme qu'il a trouvé mourant [illegible].

—Mary Donohue, âgée de trente-huit ans, domiciliée à l'encoignure des rues St Louis et Galvez, a donné naissance, samedi matin, à un enfant qu'elle a jeté dans les lieux d'aisance. Elle a été arrêtée et incarcérée.—Le Dr Bessie, médecin de la ville, a pratiqué la levée du corps. Mary n'était pas mariée. Elle était employée, depuis un mois, dans la maison où le crime a été commis et a confessé l'infanticide.

Suicide.—Le coroner a tenu samedi une enquête sur le cadavre d'une jeune femme qui appartenait à une famille bien placée et a mis fin à ses jours au moyen de la morphine. [illegible]

Funérailles du général Grayson.—Les restes du brigadier-général Grayson sont arrivés hier de Tallahassee, par la voie de Mobile, et ont été exposés dans le salon du Maire.

Le général Lovell a ordonné au général Lewis de convoquer sa division. Les funérailles auront lieu cette après-midi, à 4 heures, et le convoi partira de l'Hôtel de Ville.

—Le général John B. Grayson est né en 1806, près de Lexington, dans l'Etat du Kentucky. Sorti de West Point en 1826, il fut immédiatement attaché au deuxième régiment d'artillerie. Il servit durant toute la guerre de la Floride, puis fut envoyé en Louisiane et nommé commissaire. Il habita notre ville jusqu'à l'époque de la guerre du Mexique. Le général Scott le nomma chef du département des vivres, et il remplit ces fonctions jusqu'à la fin de la guerre. Sa bravoure et ses services sur les champs de bataille de Contreras et de Churubusco lui valurent le grade de major et il gagna ses épaulettes de lieutenant-colonel à Chapultepec et à Garitas.

Le traité de paix signé, le général Grayson revint à la Nlle-Orléans. Au bout de quelques mois, le gouvernement l'envoya aux Lacs du Nord et de là au Nouveau Mexique. Dévoué au Sud, il quitta son poste en apprenant que la Louisiane s'était séparée de l'Union et offrit ses services au gouvernement confédéré; il fut nommé brigadier général et le Président lui confia le commandement du département du Centre et de l'Ouest de la Floride—où il a succombé, le 21 du courant, à une affection pulmonaire—dont il était atteint depuis plusieurs années.

Il laisse une femme qui demeure à Madisonville et un fils qui est capitaine du premier régiment d'Artillerie de la Louisiane. Il est mort catholique et a exprimé le désir d'être enterré à la Nlle-Orléans.

Nous recevons le communiqué suivant avec prière de l'insérer:

Avant hier au soir, a eu lieu une assemblée générale des officiers du corps des Volontaires Français. Le colonel après avoir adressé des remerciements à ceux qui l'ont aidé à compléter l'œuvre difficile qu'il a entreprise il y a six mois, a réclamé l'exécution de la promesse exigée par lui dès le début, c'est-à-dire la latitude de se retirer aussitôt que le corps serait entièrement organisé.

Ce résultat se trouvant obtenu en ce moment et le colonel ayant franchement expliqué à l'assemblée que le poste de chef de corps a des exigences qu'il ne lui est pas possible de surmonter, prière a été adressée par lui de chercher immédiatement un successeur.

Jusqu'à nouvel ordre, le lieutenant colonel Brogniet sera chargé de la direction.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés samedi.

Steamboat Lewis Whiteman, Norton, Mobile
Steamboat Prince of Wales, Lee, Memphis
Diana, Reverich, Fort Jackson
Grosse Tête, Barsnoe, de Lobdell's Store
Ed J Gay, de Memphis

Arrivés hier.

Steamboat Magenta, Holmes, Memphis

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Magenta, de Memphis, 14 balles [illegible]

Par le steamboat Diana, de Fort Adams, [illegible]

Par le steamboat Grosse Tête, de Lobdell's Store, [illegible]

Par le steamboat Edw J Gay, de Memphis, [illegible]

Par le steamboat Prince of Wales, de Memphis, [illegible]

—Reçu par le Railroad—

Par le railroad de Carrollton et Jefferson, de Mobile, par le steamboat Lewis Whiteman, [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Samedi soir, 26 octobre.

Il s'est vendu environ 200 balles (une partie aujourd'hui) [illegible] à l'ouverture de notre port, [illegible]

[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

[illegible]

Décédé ce matin à 9 1/2 heures, EMMA [illegible] CARRIERE, à l'âge de 21 ans. Les amis et connaissances des familles Carrière, [illegible] sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette [illegible] rue Bourbon, entre Ste Anne et Dumaine.

Décédé hier, à 8 heures du soir, PROSPER LEBLANC, à l'âge de 52 ans.

Son corps est exposé rue Grape, entre Union et Bagatelle.

Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures 1/2.

Décédé hier soir, à huit heures, LEOPOLD LEONCE LACHEZE, âgé de 26 ans, né à Brives, département de la Corrèze (France). Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille S. Gainault, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le corps est exposé encoignure des Champs-Elysées et Romain, chez S. Gainault, son beau-père.

ATTENTION.

Le shérif vend aujourd'hui, à midi, au City Hotel, rue de la Commune, [illegible].

Vente continuée.— La vente par le shérif des biens cédés par F. Devegger à ses créanciers sera continuée aujourd'hui à midi, au même endroit.

Nous appelons l'attention du public sur la vente de MULES, CHEVAUX, VACHES LAITIÈRES, VEAUX, MOUTONS, &c., provenant de la Grande Ile et de la succession de Juan Ygnacio de Egaña. La vente aura lieu aujourd'hui lundi, 28 octobre 1861, à 11 heures A. M. à l'encoignure de la rue des Magasins et de Peter Avenue, quatrième district, par le ministère de N. Vignié, encanteur. Elle est positive et sans réserve. Pour plus amples détails, voir l'avis publié dans nos colonnes.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia, de Nova Orleans.

Dia de Todos os Santos.

Conforme ao costume, a Tumba da Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia, situada no Cemeterio da rua Girod, será ornada no dia de Luto, Sexta feira 1ro de Novembro de 1861 (aquel hé o dia dos Finados) [illegible] uma Collecta será feita ao beneficio do Asilo de Camp Street, [illegible] socorro dos soldados feridos que se encontrao no theatro da guerra: [illegible] na dita Tumba, o portão estará uma comição desde as 8 horas da manhão, até às 6 da tarde, para receber contribuições dos Patriotas, e Cidadãos Benevolentes de Nova Orleans, todos os membros são convidados, a vesitar o seu cemeterio, e assim contribuir a este acto de caridade.

Por ordem do Sr Presidente. ANTHONY SAMBOLA, Secretario.

N. O. 28 de Outubro de 1861. 28 oct—[illegible] nov

Nouvelle Société Lusitanienne de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.

LA TOUSSAINT.

La tombe de la nouvelle Société Lusitanienne de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans, au cimetière de la rue Girod, sera ornée le vendredi prochain, 1er novembre, jour de la Toussaint. La Société [illegible] au profit des Orphelins de l'Asile de la rue Camp et des soldats [illegible] de la guerre. [illegible]

Par ordre du Président, ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire.

Institution Catholique pour l'instruction des orphelins dans l'indigence.

VENDREDI 1er novembre, jour de la Toussaint, il y aura une quête au profit des Orphelins Indigents de Dieu, dans les endroits [illegible]

Une table au Vieux Cimetière, par la rue Tremé; une table au Cimetière No 2, par la rue Bienville; une table au Cimetière No 3, par la rue Bayou, [illegible] la tombe de la Société de Bienfaisance des Arts et Métiers.

Nous faisons appel aux personnes charitables qui voudront bien nous aider [illegible]

Par ordre de la Direction. MANUEL CAMPS, secrétaire. 26 oct—31, 1er nov

A VENDRE.

UNE NEGRESSE, bonne gardienne d'enfants et domestique de maison, âgée de 15 ans et pleinement garantie. S'adresser No 290, rue St Pierre. 26oct—3t

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. A. FLAMDRY, professeur de piano, a transféré son domicile de la rue Dumaine No 176 au No 139, même rue, entre Bourgogne et Remparts. 28 oct—2td

ENFANT PERDU.

UNE petite fille, blanche, âgée de quatre ans, vêtue d'une robe de cotonnade grise, avec tablier blanc, les cheveux coupés courts et de couleur claire, a disparu samedi matin à 10 heures. Elle s'appelle MADELEINE et ne parle que le français. [illegible] Chartres, au café, ou au marché à la Viande No 16, 3e District. FRANÇOIS BRUNET. 26 oct—1f

On désire acheter UN petit COFFRE-FORT, de seconde main, en bon état, [illegible] la boîte No. 2,304—Poste restante. 28oct—

CUIR A HARNAIS—9 rouleaux qualité supérieure, à vendre par QUEYROUZE FRERES, 9 à 14, rue St Louis.

Vases—Vases!

248 vases de marbre blanc d'Italie, de deux dimensions, pour jardins et monuments, à vendre par LANATA FRERES, Nos 9 & 11, rue Jefferson.

DIVERS en magasin—Porto, Sherry, Vins rouges, Vin blanc, [illegible] A vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 30, rue de la Douane.

LA GORGE, LES POUMONS ET LE CŒUR.

Le Dr A. FOLLIN,

ANCIEN associé du Dr Robert Hunter, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont atteintes de maladies de la gorge, des poumons ou du cœur, [illegible] rue du Canal, No 126. [illegible] traitement par inhalation, [illegible]—Escompte libéral aux gens de service.

Heures de bureau—9 h. A. M. à 4 h. P. M.

Consultations en anglais, français et espagnol.

A VENDRE.

Un excellent CHEVAL DE SELLE, dressé pour la cavalerie; allant également au harnais.

S'adresser à l'écurie de M. Laborde, au coin des rues St-Louis et Bourbon. 26 oct—6t

Dix piastres de récompense.

Le 22 de ce mois, il a été perdu dans le Second District, une montre [illegible] entourée de perles. La personne qui la rapportera au bureau de l'Abeille recevra la récompense de dix piastres.

CONFISERIE DE L'OPÉRA.

MAISON SPÉCIALE. Seule manufacture de PATISSERIE ET CONFISERIE PARISIENNE, Encoignure Bourbon et Toulouse, Nlle-Orléans.

MM. JULES HIMBERT & P. NADEAU ont l'honneur de prévenir les DAMES et MESSIEURS qu'ils offrent à leurs clients un choix de Pâtisserie Parisienne recherchée, telle que: Petits fours variés, Trois Frères, Napolitains, Philippines, Nougats et Fruits, Meringues Suisses, Flan Roses, Moka Crème, Gâteaux St-Honoré, Châteaux Briand, [illegible], Infante, Diplomate, Chambord, Oranges Glacées, Pièces montées en tous genres, Meringues, Crème de Chantilly, Pied d'Amour, Flan Suisse, Richelieu et tout ce qui concerne les Desserts les plus variés.

M. P. NADEAU ayant été longtemps Chef de la Maison Julien, de Paris, [illegible] se charge des commandes [illegible] soin et promptitude. Les Dîners, Soupers, Ambigus, Banquets, chauds et froids, seront servis de manière à satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur patronage.

Un excellent cuisinier est attaché à l'établissement. [illegible]

C. LONGO, fabricant de [illegible] en tous genres, Rue du Quartier, No 35. Entre les rues Chartres et Levée—Nouvelle-Orléans—Prix modérés.

[illegible]

CHANDELLES de Paraffine [illegible]

ACADÉMIE DE MUSIQUE, RUE ST CHARLES.

Lundi soir, 28 octobre.

[illegible] par THE [illegible] TAILOR, vaudeville.

Salle des Odd Fellows.

MARDI SOIR, 29 OCTOBRE 1861.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

Au profit du CRESCENT ARTILLERY,

Sous la direction de M. G. CURTO, secondé par les meilleurs amateurs de la ville.

Programme.

PREMIÈRE PARTIE.

[illegible]

Entr'acte de 10 minutes.

SECONDE PARTIE.

[illegible]

ODD FELLOWS HALL.

JEUDI SOIR 7 NOVEMBRE 1861,

Grand Concert vocal et instrumental,

Donné par les Dames de la Nouvelle-Orléans au bénéfice [illegible]

J. W. Labouisse, [illegible], Lieutenant V. Olivier Jr.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

Gov. T O Moore, Hon H M Hyams, Hon E W Moise, [illegible]

Le programme sera publié incessamment.

Prix d'entrée $1.

Le concert commencera à 7½ heures P. M. 26 oct—

GRAND CONCERT

sous la direction de M. G. CURTO, par les plus habiles amateurs de la ville, au bénéfice de l'Artillerie du Croissant, dans la salle des ODD FELLOWS,

Mardi soir, 29 octobre 1861.

Prix du billet $1

Le concert commencera à 7½ heures du soir.

On vend les billets à tous les magasins de musique et de libraires. On pourra aussi s'en procurer le soir du concert, au bureau de l'Odd Fellows Hall.

PAQUEBOT

Pour Fort Adams, Bayou Sara, &c.

Le magnifique paquebot SALLIE ROBINSON, capitaine S. F. [illegible], partira pour les susdits ports tous les lundis, à 5 heures P. M.—[illegible] Pélican's Line Office, au pied de la rue Conti, pour recevoir du fret.

ED. SCHILLER, Agent.

A LOUER—La maison à trois étages, située dans la rue Vieille Levée, [illegible]. S'adresser à Wm A. VALLS, Passage de la Bourse, No 14.

A VENDRE.

Deux magasins de cigares en bon état et très avantageusement situés dans cette ville.

S'adresser à Wm A. VALLS, Passage de la Bourse, No 14.

500 vêtements de dames, manteaux, mantelets et Burnous.

AINSI QU'UN GRAND ASSORTIMENT DE CHALES.

A vendre à BAS PRIX par THÉODORE DANZIGER, Coin Royale et St-Philippe.

Fournitures Militaires.

DUMAS FRERES, 136, Chartres,

OFFRENT en vente une grande quantité de draps de toutes couleurs pour militaires.

Draps bleus, Draps rouges, Draps bronzés, Galons, Boutons, etc., etc.

Et enfin tout ce qui convient à l'équipement militaire.

ETOFFES pour le civil aux plus bas prix du marché.

SELLIERS!!

ON a besoin d'OUVRIERS SELLIERS [illegible] ZADEK & BROUGHTON, [illegible]

Demande d'Ouvriers.

ON demande de suite CINQUANTE OUVRIERS harnacheurs et selliers. S'adresser à GUILBEAUX & GIBERS, Rue Royale, Nos 121 et 123. 17 oct—12

AVIS.

UNE excellente nourrice, sans enfant, désire trouver une place. S'adresser pour les renseignements à MM. Foucher, encoignure Canal et Franklin, [illegible] rue Bourgogne, entre St-Louis et Conti.

Vin de Bourgogne.

C. DUHAMEL prévient les amateurs de vin de Bourgogne, qu'il a encore quelques barriques de vin rouge de [illegible] 1858, à vendre.

Vraies Truffes de Périgord

A VENDRE en quarts et demi boîtes, Rue de Chartres No 46.

La maison M. Godchaux Frère & Cie.

81, rue du Canal, et 215 et 217, Vieille Levée.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'elle est disposée sur une vaste échelle pour prendre des ordres pour faire des uniformes de tous genres, à des prix très modérés. On trouvera dans sa fabrique des modèles [illegible] de cette maison, [illegible] et le bon genre de ses confections.

Elle se charge d'habiller une compagnie dans un plus court délai qu'aucune autre maison. 13 oct—1m

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquin,)

Rue de la Nouvelle Levée, No 76, Entre les rues Poydras et Lafayette,

A constamment des Biscuits Cracknell et toutes espèces de biscuits. 13 sep—3 m

Grocerie à vendre.

A vendre à l'amiable, une belle grocerie bien assortie en marchandises, et ayant une belle clientèle. S'adresser à l'encoignure des rues Bourbon et St Louis, No 83.

BILLETS CONTREFAITS.

M. F. CAMILLE, chimiste photographe, annonce au public qu'il a trouvé un moyen sûr et très simple pour reconnaître les billets contrefaits des Etats Confédérés. Toute personne peut se mettre à même de faire cette vérification avec le liquide qu'on trouvera en vente chez lui, 19 rue de l'Hôpital, encoignure Vieille-Levée.

Prix du flacon: 50 cents et au-dessus.

N. B.—Seul dépôt autorisé: Magasin de F. SARRAZIN, coin Conti et Chartres.

Pour prévenir les contrefaçons, chaque flacon de mon liquide portera une étiquette revêtue de ma signature. 21 oct—1m

AVIS.

MM. DESBONS & BONNEGAZE informent leur clientèle et le public en général qu'il n'existe ici aucune branche de leur maison. Ils qualifient de fourbe quiconque se servira de ce prétexte pour exploiter la confiance du public. Ces messieurs annoncent en outre au public qu'on trouve chez eux une infinité de nouveaux gâteaux, ainsi qu'une grande variété de petits fours extra superfins qui seront vendus au prix réduit de 50 cents la livre. Messieurs Desbons & Bonnegaze déclarent de nouveau qu'ils ne tiennent d'autre établissement que l'ancienne maison VINCENT, au coin des rues Royale et St-Pierre. [illegible] 21 oct—4

Avis aux Contribuables du Deuxième District.—Taxes d'Etat.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'assessement de 1861 sont maintenant en ma possession et prêts à être examinés, dans la rue Ste Anne, No 42, entre les rues Royale et Chartres, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, (le dimanche excepté), du 7 octobre au 9 novembre 1861. Les personnes qui se croiront lésées sont priées de s'adresser dans la rue Ste Anne No 42, et de présenter leurs réclamations. LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District. 7 oct—30t

A vendre par PABLO & Co, rue Royale Nos 270 et 72, 17 beaux MULETS et plusieurs CHEVAUX.

A vendre par PABLO & Co, rue Royale, Nos 270 et 72—60 balles de 15,000 BOUCHONS assortis et 20 caisses de SUCRE BLANC de la Havane.

Mules à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés, 100 Mules d'omnibus. J. S. SLAWSON, No 4, rue Royale.

Cuivre de dinandiers,

METAL jaune en feuilles, métal jaune, clous et verrous, de grandeurs assorties. HOBART & FOSTER, Rue St-Charles, No 46. 23 oct—6f

A louer.

Deux belles et vastes maisons situées rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, [illegible]. S'adresser au coin des rues St Pierre et Royale, No 152. 28 oct—1m

A louer.

Une belle maison construite sur le dernier style, [illegible] Claiborne No 461, entre Annette et St Antoine. [illegible] 7 oct—

Dissolution de Société.

LA Société existant en cette ville sous la raison de commerce MACOU FRERES & Co. est dissoute d'un commun accord. A partir de ce jour, M. Pierre Macou reste seul chargé de la liquidation des affaires de ladite maison, [illegible] comme liquidateur seulement.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1861.

JN. MACOU, PIERRE MACOU, F. MACOU, J. DURAND. 18 oct—30f

FRAISES—[illegible] à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 30, rue de la Douane.

POUR LE CONGRÈS.

CHARLES J. VILLERE

Candidat pour le Premier District Congressionnel.

CANDIDAT POUR LE CONGRÈS.

1ER DISTRICT.

Dr J. B. WILKINSON.

[illegible] L'Hon. C. M. Conrad, l'annoncent comme candidat (ré-élection) pour représenter au Congrès Confédéré le deuxième district congressionnel [illegible] de la Nlle-Orléans et de la paroisse Jefferson.

Shérif de la Cour Criminelle.

Nous sommes autorisés à annoncer que E. T. PARKER est candidat à la place de Shérif de la Cour Criminelle. L'élection aura lieu le 4 novembre 1861.

Nous sommes autorisés à annoncer que [illegible] est candidat à la place de SHÉRIF des cours civiles de la paroisse d'Orléans. L'élection a lieu le premier lundi de novembre.

Surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat.

Le Rev. ROST. J. HARP, à la demande d'un grand nombre d'amis dans différentes parties de l'Etat, a consenti à se laisser porter candidat à la place de Surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat.

Auditeur des Comptes Publics.

CYRUS THOMPSON, de la Nouvelle-Orléans, est candidat à la place d'AUDITEUR DE L'ETAT. L'élection a lieu en novembre prochain.

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS

M. PERALTA.

[illegible]

MM. les Editeurs,

A la demande d'un grand nombre d'amis, je me présente comme candidat à la place de shérif de la Première Cour de District de la Paroisse d'Orléans, sujet seulement à la décision du peuple par la voie du scrutin. W. G. MULLEN.

CANDIDAT POUR CORONER.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. le Dr. J. N. FOLWELL comme candidat pour la place de coroner, à l'élection de novembre prochain.

Pour Coroner.

Nous sommes autorisés à annoncer que le Dr C. BEARD est candidat à la place de Coroner. L'élection a lieu le premier lundi de novembre prochain.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer que le Dr HAYES est candidat à la place de Coroner.

SES NOMBREUX AMIS.

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District,

MARC DODART,

Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District.—L'élection a lieu le 4 novembre prochain.

SES AMIS.

PHILIPPE GUESNON est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat dans le Second District.

Election, 4 novembre prochain.

ASSESSEUR D'ETAT.

THEODORE DUREL est candidat à la place d'Assesseur d'Etat pour la Nlle-Orléans.

L'élection a lieu le 4 novembre.

POUR CONSTABLE

De la 3me Justice de Paix.

LOUIS POWER, constable de la 3e justice de paix, est candidat pour sa réélection. Election le 4 novembre 1861. AMIS.

5me Juge de Paix.

MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer que P. COUDRAIN est candidat à la place de CINQUIÈME JUGE DE PAIX. L'élection a lieu le 4 novembre 1861. SES AMIS.

3me Juge de Paix.—3me District.

AUG DUQUERCRON, 3me Juge de Paix, 3me District, est candidat à sa réélection.

L'élection a lieu le 4 novembre.

Troisième Justice de Paix.

District borné par les rues Canal et St Louis.

Nous sommes priés d'annoncer le Juge ARTHUR SAUCIER, candidat à sa réélection comme Juge de la Troisième Justice de Paix, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre.

Eugène Paysant,

Candidat indépendant pour la place DE CONSTABLE De la Troisième Justice de Paix.

Election, le 4 novembre 1861.

Officiel—Par le Gouverneur.

Quartier Général de la Milice de la Louisiane.

Bureau de l'Adjudant Général.

Nlle-Orléans, 24 octobre 1861.

—ORDRES NO 120—

I—Toutes personnes quittant la ville de la Nlle-Orléans et la Paroisse de Jefferson, par bateaux à vapeur sur le Lac Pontchartrain, pour un endroit quelconque de l'autre bord du Lac ou pour un endroit quelconque entre la Nlle-Orléans et la Mobile, [illegible]

Par ordre de THOS O. MOORE, Gouverneur et Commandant en Chef.

M. GRIVOT, Adjudant et Inspecteur Général.

Officiel.—Par le Gouverneur.

Quartier général de la Milice de la Louisiane, Bureau de l'Adjudant Général,

Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1861.

Ordre No. —

I—A partir de cette date, toutes personnes quittant la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse de Jefferson par le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas, et toutes personnes quittant la ville de la Nouvelle-Orléans par le chemin de fer du Golfe de Mexique sont requises d'obtenir un passeport du comité nommé à cet effet, au bureau de [illegible], au-dessus de la banque de l'Union, dans la rue du Canal, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, lequel passeport sera signé par MM. John W. Price, John Laidlow, F. S. Wiltz, James McCluskey, Isaac Hooper, [illegible], E. C. Hancock ou l'un d'eux. Le nom du Gouverneur sera estampé dessus, et la personne l'endossera.

II—Il y aura dans les wagons des officiers qui demanderont aux passagers les passeports requis par le No 1 du présent ordre. Dans le cas où une ou plusieurs personnes n'auraient pas de passeport, refuseraient d'en montrer un ou en auraient un faux, les officiers les renverront en ville par le premier convoi.

III—Les passes données par le major-général M. Lovell, commandant le département No 1, armée de la Confédération, et le commandant C. A. Hollins, marine de la Confédération, seront respectées.

IV—Il sera donné des passeports d'un mois aux personnes habitant la ville ou la campagne, et qui passent souvent par ces chemins.

Par ordre de THOS. O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef.

M. GRIVOT, Adjudant et inspecteur général, Loe. 26 oct—6f

Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

Total des primes reçues du 1er septembre 1860 au 30 septembre 1861		$191,355 71
Savoir—		
Sur les risques d'incendie	$128,606 89	
Sur les risques des mers	35 8[illegible]5 55	
Sur les risques des rivières	26,835 27	$191,355 71
En moins—		
Primes non expirées	$22,600 75	
Primes remboursées	4,587 58	27,187 37
Primes au 30 septembre 1861		$164,109 34
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	$44,309 11	
Sur les risques des mers	14,404 91	
Sur les risques des rivières	12,234 79	
	$69,978 79	
Réassurances	11,165 14	
Quinze pour cent remboursé	3,497 50	
Dépenses, taxes, loyer, &c.	[illegible]	
Intérêt en moins, &c.	31,947 20	116,388 54
		$47,720 80
Montant en moins réservé pour réclamations non réglées et intérêt de Aux souscripteurs primitifs		12,473 49
Bénéfice net le 30 septembre 1861		$35,[illegible]
Primes expirées		$164,109 34
Montant en moins de primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent		22,716 70
Montant participant au profit		$141,[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets pour primes		15,317 83
Dû pour primes en voie de perception		9,[illegible]
Prêts sur garantie d'actions et de bons		36,000 00
Série d'assurance		1,000 00
Bons des Etats Confédérés		5,257 00
En caisse		10,642 44
Billets pour souscription		[illegible]
Total de l'actif		$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 11 octobre 1861, pardevant moi, le soussigné, juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés E. Ganucheau, président, et A. Picolet, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est correct et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
A. PICOLET, secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 11 octobre 1861. ARTHUR SAUCIER, Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

A une assemblée tenue le 9 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-script de VINGT-CINQ POUR CENT sur le montant net des primes [illegible] 30 septembre 1861, [illegible]

E. GANUCHEAU, président, AMADEO LANDRY, vice-président.

A. PICOLET, secrétaire.

DIRECTEURS: [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR McCERREN & LANDRY.

Vente de Mobilier.

PAR McCERREN & LANDRY,

G. W. McCERREN, encanteur.

Jours réguliers de vente—Les LUNDIS et les JEUDIS, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, au Banks' Hall, rue St Charles.

Equipement—Ventes au dehors comme de coutume. 16 octobre

Vente d'une Grocerie—Vente à Terme pour cause de liquidation.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

LUNDI prochain, 28 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues Bourgogne et Ste-Anne.— Le fonds de la dite grocerie, comprenant un stock de marchandises bien choisies, un assortiment général de liqueurs, faïence, verrerie, à tiroirs en bois, etc., comptoirs, vitrières, étagères, etc. Conditions—Comptant. 21 oct—7

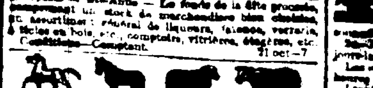

Succession de feu Juan Ygnacio de Egaña. Vente positive et sans réserve de Mules, Chevaux, Vaches, Veaux, Taureaux, Moutons, etc.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 octobre 1861, dossier de la Cour No 16,442, j'offrirai en vente publique, LUNDI, 28 octobre 1861, à 11 heures A. M. sur les lieux, à l'encoignure de la rue des Magasins et de Peter Avenue, 4me District, les bestiaux, etc., ci-après, dépendant de la succession: [illegible] MULES, [illegible] VACHES, [illegible] VEAUX, [illegible] MOUTONS, [illegible] CHEVAUX, 1 TAUREAU.

Aussi—[illegible] au-dessous de $200, comptant; et au-dessus, une acceptance de ville à 90 jours, à la satisfaction de l'encanteur. 16oct—18,22,26,28

VENTE SANS RESERVE.

Indiennes françaises et anglaises, alpaca, mérinos, gingam, cachemire, mousseline de laine, cotonnades, &c.

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, encanteur.

MARDI 29 octobre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

175 colis et lots marchandises sèches de saison, tels que: imitation toiles, toiles écrues, indiennes à rideaux, [illegible]

Conditions à la vente. 28 oct

VENTE SANS RESERVE.

Verrerie fine, taillée, porcelaine, plaqué, objets de fantaisie, &c.

PAR M. BARNETT Jr., encanteur.

IL sera vendu, mercredi prochain 30 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan à l'encoignure des rues Chartres et St-Louis.

192 lots de verrerie, de porcelaine et de plaqué fins, [illegible]

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque. Conditions à la vente. 27 oct—3f

Succession de Elisabeth Weber, femme décédée de Jean Journé, No 18,313 Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Meubles, chevaux, charrettes, cochons, &c., &c.

PAR PLACIDE J SPEAR, encanteur.

Bureau No 74, rue de Chartres.

IL sera vendu à l'enchère publique, mercredi le 30 octobre 1861, à 11 heures sur les lieux dernièrement occupés par la défunte, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Patrick McCann vs ses créanciers et les créanciers de Keegan & McCann.—No 9686.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par les présentes donné que la cession de biens faite par l'insolvable a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Keegan & McCann, [illegible]

Succession de Rosaline Porche, décédée épouse de Hyacinthe Bistée.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,782—En vertu d'un ordre de vente rendu [illegible] 1861, par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

L'esclave nommé JOE, âgé d'environ vingt-huit ans.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Jean Lebargevette vs Michel [illegible]—No 34,861.

QUATRIEME Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fi. fa. [illegible] SAMEDI, 2 novembre 1861, à midi, en face de mon magasin de dépôt, situé au No 7, rue St Pierre—[illegible].

Conditions comptant. O. CALONGNE, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Marie-Victoire Julienne Lamothe, épouse décédée de Edouard Planchard.—No 18,[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. J. Edgar Planchard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Marie-Victoire-Julienne Lamothe, épouse de Edouard Planchard, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Dépt.-Greffier. 19 oct—23 28

Succession de Louis Chandet—No 18,112.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Cyrielde Dupré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu son époux Louis Chandet, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député Greffier. 19oct—23,28

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs. la goëlette Joseph H. Toone, ses gréements, ses apparaux et son chargement.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No. 35.

CONFORMEMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession la goëlette Joseph H. Toone, ses gréements, ses apparaux, ses meubles, et son chargement composé de charbon,—maintenant saisis par les Etats Confédérés d'Amérique, dans la Cour de District des Etats Confédérés. Je cite et avertis tous les propriétaires de la dite goëlette, et toutes les personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans la dite goëlette de se présenter dans une Cour de District des Etats Confédérés, pour le susdit District, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle Orléans le troisième LUNDI de cette date ou avant cette époque —de faire connaître les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles la dite goëlette Joseph H. Toone, ses gréements, etc. et son chargement ne seraient pas condamnés en forfaits, comme prise légale, et vendus conformément à la pétition.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C. 19 oct—

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs un chargement de chaland—No 38.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No — En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 2 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

Un chargement de charbon, No 38, à Richardville, Paroisse Jefferson.

Conditions—Comptant sur livraison.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs le navire Toulon, ses canots, apparaux, &c.

Dans la Cour de District des Etats Confédérés —District de la Louisiane—No 11.

EN vertu d'un writ de VENDITIONI EXPONAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai en vente au plus haut enchérisseur, le jeudi trente-et-un jour d'octobre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, le navire TOULON, ses agrès, apparaux, ameublements et canots, (de 746 27/95 tonneaux).

Conditions—Comptant en billets de la Confédération.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C. 30 sept—au 30 oct

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat, en visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, [illegible]. U. LAROUSSINI & Co, No 127, rue du Canal.

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, No 127, rue du Canal.

A LOUER

Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.

[illegible]

Régiment des Gardes d'Orléans.

Nlle-Orléans, 26 octobre 1861.

Ordre No 12—Le Régiment se réunira en armes [illegible] rue d'Orléans, à trois heures et demie P.M. Tenue complète, avec sac à dos. A partir de ce jour, l'heure de la réunion pour les exercices de bataillon est fixée à trois heures et demie P. M. L'appel sera fait à quatre heures moins un quart, et le régiment partira à quatre heures précises.

A cause de la Toussaint, l'école de bataillon de vendredi est renvoyée au lendemain samedi, 2 novembre.

Par ordre de N. Augustin, colonel.

[illegible], adjudant major. 26 oct—2.

Batterie des Gardes d'Orléans.

Nlle-Orléans, 25 octobre 1861.

Ordre No— [illegible] lundi, mercredi et vendredi [illegible]

Par ordre du capitaine [illegible]

[illegible] SALONGNE, 1er sergent. 28 oct—2t

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

3me Compagnie.

Tous les membres de cette Compagnie sont convoqués pour ce soir, lundi, 28 du courant, pour exercice.

La réunion à 6 heures précises à la nouvelle caserne, rue St Pierre No 194.

Par ordre du capitaine, Le sergent-major, HERON.

TIRAILLEURS FRANÇAIS.

La 1re et la 2me Compagnies [illegible] lundi, ce soir, 28 octobre, à 6 heures précises, dans la salle de M. Guth, [illegible]

Le capitaine commandant les Tirailleurs Français, O. CHAONARD. 28 oct—1

TIRAILLEURS FRANÇAIS.

Quartier-Général de la Légion de la Louisiane.

Nlle-Orléans, le 26 octobre 1861.

Ordre spécial No 246.

I—Les membres de la seconde compagnie des Tirailleurs Français s'assembleront LUNDI 28 du courant, à 7 heures P. M., dans le salon de M Guth, 72 rue Conti, afin de procéder à l'élection de leurs officiers.

II—Le scrutin sera ouvert pendant une heure.

III—Les capitaines A. Degrey et W. [illegible], de l'Etat-major de la Brigade, présideront à l'élection et feront leurs retours au Quartier général.

Par ordre du Brigadier-général, JAS TRUDEAU, commandant la Légion.

J. EMILIEN TRUDEAU, aide de camp. 28 oct—1f

VOLTIGEURS URQUHART.

On demande des hommes jeunes et actifs pour les VOLTIGEURS URQUHART qui se forment actuellement et seront attachés au régiment du colonel Stuart W. Fisk pour service actif dans l'armée des Etats Confédérés.

Les uniformes, l'équipement, les armes, un bon logement, &c., sont fournis gratis. S'adresser au capitaine HENRY V. McCALL, Rue de la Douane, No 134. 28 oct—

Régiment des Cazadores Españoles de la Nouvelle-Orléans—No Chasseurs d'Orléans de 1814-15.

La compagnie se réunira le MERCREDI 30 courant à 7 heures du soir, à la salle d'armes rue Conti, pour procéder à l'élection d'un capitaine. Les polls seront ouverts jusqu'à huit heures. [illegible]

Par ordre du colonel. L'adjudant, [illegible]

Nouvelle-Orléans, le 28 octobre 1861.

Quartier Général des Cadets Meilleur.

Les membres de cette Compagnie sont priés de se rendre à la caserne [illegible]

Par ordre du capitaine, [illegible] GERARD, sergent-major.

N. B. Tous les jeunes gens désirant faire partie de la Compagnie trouveront une liste chez le capitaine tous les jours de 3 à 5 heures du soir.

Battaglione Guardia Italiana.

Una riunione di tutti gli ufficiali della Compagnia [illegible]

G. DELLA VALLE.

Battaglione Guardia Italiana.

ORDINE DEL GIORNO.

[illegible]

G. DELLA VALLE.

LEGION FRANÇAISE.

Quartier Poydras.

Les membres de la deuxième compagnie, deuxième bataillon, sont prévenus qu'il y aura exercice les lundi, mercredi, vendredi de chaque semaine, à 8 heures précises. [illegible]

Par ordre du capitaine. Le sergent-major, [illegible] FORGUE.

Quartier général des Tirailleurs d'Orléans.

25 octobre 1861.

Deuxième Compagnie—Cette compagnie n'étant pas complète [illegible] les jeunes gens qui voudraient en faire partie s'adresseront à l'arsenal, encoignure [illegible] et Histoire. La compagnie est attachée à la Légion de la Louisiane.

Equipement complet fourni par la compagnie.

Par ordre du capitaine F. PLASSAN. A. A. CLARET, sergent-major.

N. B. Les membres qui appartenaient à la première compagnie et qui ne sont pas au service actif, sont notifiés d'avoir à rapporter, dans les 24 heures qui suivent la date de cette notice, toutes les fournitures et appartenances au corps. S'adresser au sergent major No 95, rue Toulouse. 25 oct—3

AVIS.

AVIS est par les présentes donné à tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu CHARLES C. COLLINS, décédé intestat, de les présenter au soussigné curateur, et à ceux qui doivent à la dite succession de régler entre les mains du soussigné. A. CARRIERE, curateur, No 37, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de la Compagnie aura lieu le LUNDI quatre novembre prochain, au bureau No 3, rue Carondelet, de 9 heures du matin à une heure de l'après-midi. Par ordre, A. SCHREIBER, Secrétaire. 18 oct—au 4 nov

A VENDRE.

La propriété bornée par les rues Canal, Carondelet, Johnson, St Pierre et Prieur, se composant de 17 terrains, connue sous le nom de [illegible]. Elle convient à une distillerie ou à une raffinerie [illegible]. S'adresser à J. D. DENEGRE, à la Banque des Citoyens. 16oct—1m

Avis aux Contribuables.

LE Conseil de révision de l'assessement se réunira à l'Hôtel de Ville dans la salle No 15, à midi, les lundis, 7, 14, 21 et 28 courant, et le 2 novembre prochain, pour réviser les tableaux des assesseurs de ville et accueillir les réclamations des personnes habitant la Nouvelle-Orléans pendant le temps où lesdits tableaux ont été exposés publiquement.

Le soussigné se trouvera de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi dans la salle susmentionnée pendant trente jours à partir de l'ouvert pour exhiber à qui de droit les tableaux d'assessement et prendre acte des réclamations. J. A. WATKINS, Secrétaire du Conseil de Révision de l'Assessement. Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1861.

AVIS.

Bureau du Receveur des Etats Confédérés, Rue du Camp, No 38.

Nlle-Orléans, 21 octobre 1861.

UNE ligne tirée au milieu de la rue du Canal, du fleuve à l'intersection de la dite rue et du Nouveau Canal, de là le long de [illegible] Canal au Lac Pontchartrain forme la limite de ville du district pour lequel le soussigné est receveur.

La ligne nord de la paroisse d'Orléans sur la rive droite et les comtés des deux côtés jusqu'à la Balise constituent le district.

Il ne sera apporté aucun changement relativement aux affaires commencées dans ce bureau et les personnes qui ont reçu des ordres de ce ministère devront se présenter à ce bureau sans égard au nouvel arrangement. JOHN M. HUGER, Receveur des E. C.

Tous les journaux du susdit District sont priés de publier cette annonce jusqu'à nouvel ordre et d'en envoyer un exemplaire à ce bureau.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M. Goodrich, Henry Thomas Jr. et A. B. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute dès aujourd'hui, par l'expiration du terme et la retraite de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires sous le même capital et avec les associés qui la dirigent depuis 15 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation. HENRY THOMAS Jr, A. B. GRISWOLD, WM. M. GOODRICH.

MM. A. L. Abbott, Henry Ginder ont également un intérêt dans la maison.

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison sociale ROMAN & KERNION est dissoute à partir de ce jour par consentement mutuel.

La raison de la société ne pourra plus être employée qu'en liquidation.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

CHARLES ROMAN, C. H. KERNION, EMILE DUPLANTIER. 1er oct—1m

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison ROMAN, OLIVIER & Cie, [illegible]

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

CHARLES ROMAN, O. CHARLES OLIVIER, EMILE DUPLANTIER. 1er oct—1m

LE soussigné continuera les affaires de commission [illegible] C. H. KERNION.

JALAP DU MEXIQUE—[illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, Vieille Levée, 62, entre Douane et Bienville. 28 oct